

**Commission du conseil d'agglomération sur le développement
économique**

**Recommandations sur le bilan de la Stratégie de développement
économique 2005-2010 de l'agglomération de Montréal**

Le 16 septembre 2009

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION SUR LE
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Remercie les citoyens, les organismes et les fonctionnaires qui ont participé au processus pour la qualité de leurs interventions lors des séances de travail et assemblées publiques de la commission.

CONSIDÉRANT l'intérêt important manifesté par la communauté montréalaise pour le bilan de la Stratégie de développement économique qui s'est traduit par le dépôt de 28 mémoires;

CONSIDÉRANT les atouts et les défis de Montréal identifiés dans le bilan de la Stratégie;

CONSIDÉRANT les résultats présentés dans le bilan de la Stratégie 2005-2010;

CONSIDÉRANT le contexte économique dans lequel la Stratégie de développement économique 2010-2015 sera élaborée;

CONSIDÉRANT les nombreuses pistes soulevées dans les mémoires déposés à la commission lors de l'étude publique;

CONSIDÉRANT que la mesure du produit intérieur brut (PIB) par habitant ne peut à elle seule rendre compte des choix de société de Montréal et des résultats des actions menées pour le développement économique de l'agglomération;

CONSIDÉRANT l'importance de mesurer les résultats d'une stratégie de développement économique à l'aide d'indicateurs pertinents et diversifiés qui permettent de comparer Montréal aux autres villes nord-américaines et aussi de tenir compte des caractéristiques et des choix de société qui lui sont propres;

CONSIDÉRANT que la majorité des intervenants lors de l'étude publique ont reconnu la justesse et la pertinence des axes de positionnement et d'intervention de la Stratégie;

CONSIDÉRANT l'importance cruciale du développement du savoir et de l'innovation comme conditions essentielles du développement économique de Montréal;

CONSIDÉRANT le rôle déterminant joué par les collèges et les universités dans l'économie montréalaise et la nécessité de faire de l'éducation et de la formation la pierre angulaire des actions collectives à Montréal;

CONSIDÉRANT l'apport significatif des personnes issues de l'immigration au développement économique de Montréal;

CONSIDÉRANT l'importance de l'ouverture sur le monde, du potentiel de Montréal à ce chapitre et des enjeux liés à l'immigration et à l'attraction d'étudiants étrangers;

CONSIDÉRANT l'importance de posséder et de maintenir des infrastructures performantes à tous les niveaux et de rattraper les retards à ce chapitre pour soutenir le développement économique sur le territoire;

CONSIDÉRANT l'importance du développement durable et des réseaux de transport comme moteurs de développement économique;

CONSIDÉRANT l'importance pour l'agglomération et les villes qui la composent d'offrir et de maintenir des services municipaux de qualité comme moyen de soutenir le développement économique;

CONSIDÉRANT la structure actuelle des revenus de l'agglomération de Montréal basée, pour l'essentiel, sur la taxe foncière;

CONSIDÉRANT la place accordée à l'entrepreneuriat dans la Stratégie;

CONSIDÉRANT le succès et la popularité des programmes incitatifs réussir@montréal (PR@M) lancés en 2008;

CONSIDÉRANT les recommandations déjà faites par la commission dans les dossiers des grappes industrielles, du design, de la réhabilitation des terrains contaminés et de la technologie du sans fil;

La commission fait les recommandations suivantes au conseil d'agglomération en ce qui a trait aux éléments du **bilan de la Stratégie** de développement économique 2005-2010 de l'agglomération de Montréal et dans la **perspective de la prochaine Stratégie** de développement économique 2010-2015 :

Recommandations générales

R-1

Que, dans une perspective de continuité, le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine intègre à la proposition de stratégie 2010-2015 les deux grandes valeurs qui ont guidé la stratégie actuelle :

- le développement durable qui fait l'équilibre entre le développement économique, la protection de l'environnement et l'équité sociale;
- la solidarité qui interpelle l'ensemble des partenaires pour créer une prospérité qui profite à tous et qui permet de réduire les écarts au sein de la population.

R-2

Que, dans une perspective de continuité, le SMVTP maintienne les cinq axes suivants dans la proposition de stratégie 2010-2015 :

- l'amélioration de l'environnement d'affaires;
- le renforcement du savoir, de l'innovation et du dynamisme des grappes industrielles;
- la consolidation et le développement de Montréal comme métropole culturelle d'avant-garde;
- l'amélioration de la qualité des milieux de vie;
- l'affirmation du positionnement et l'accroissement de la notoriété internationale de Montréal.

R-3

Que l'administration maintienne sa volonté de placer Montréal dans le peloton de tête des villes nord-américaines en se basant sur plusieurs mesures reflétant les objectifs et les valeurs de la Stratégie et les choix de société propres à Montréal, car la mesure du PIB par habitant ne peut à elle seule rendre compte de ces réalités.

R-4

Que le SMVTP développe et présente dans la proposition de stratégie 2010-2015 des indicateurs de performance qui permettent d'avoir un portrait plus nuancé de l'atteinte des objectifs et du développement de Montréal, comme par exemple la mesure de la parité du pouvoir d'achat et le taux de diplomation dans les établissements d'enseignement post secondaire, et

Que ces indicateurs soient en lien avec chacun des cinq axes de positionnement identifiés en R-2.

R-5

Que, dans la prochaine stratégie 2010-2015, le SMVTP propose un ordre de priorité dans les interventions à partir des nombreux projets connus et à venir, de façon à favoriser un développement intégré de l'économie et une plus grande notoriété pour Montréal.

Recommandations portant sur les axes de la Stratégie 2010-2015

R-6

Que le SMVTP accorde une importance primordiale à la notion de créativité dans la proposition de stratégie 2010-2015, particulièrement dans les axes portant sur la culture et sur le savoir et l'innovation de façon à en maximiser l'impact pour Montréal.

R-7

Que le SMVTP élabore, avec les partenaires concernés, une stratégie de mobilisation sur la question de l'éducation et de la formation dans la proposition de stratégie 2010-2015 notamment en ce qui a trait à :

- la lutte au décrochage scolaire;
- l'augmentation des taux de diplomation chez les étudiants montréalais en formation professionnelle, technique et universitaire;
- la formation pour répondre aux pénuries de main-d'œuvre et assurer le développement de la relève.

R-8

Que le SMVTP réitère dans la proposition de stratégie 2010-2015 l'importance d'apporter un soutien adéquat aux universités et aux collèges montréalais et la nécessité pour ces institutions de bénéficier d'un financement accru pour mener à bien leurs activités de formation et de recherche.

R-9

Que le SMVTP développe, dans le cadre de la prochaine stratégie de développement économique, une stratégie et des moyens d'action pour favoriser une croissance de la recherche universitaire et du nombre de brevets d'invention détenus sur le territoire de l'agglomération, ainsi que du développement technologique et de la commercialisation qui en découlent.

R-10

Que le SMVTP mise, dans la proposition de stratégie 2010-2015, sur les atouts que sont les universités et les collèges montréalais et sur le caractère distinctif francophone de Montréal, tout en tenant compte du bilinguisme et du trilinguisme largement présents dans la population montréalaise afin d'encore mieux positionner Montréal au niveau international et augmenter son pouvoir d'attraction auprès des immigrants, des investisseurs et des étudiants étrangers.

R-11

Que l'administration fasse les représentations nécessaires auprès des gouvernements fédéral et provincial pour que ceux-ci s'engagent rapidement dans le financement et la réalisation de nombreux projets d'infrastructures essentiels pour Montréal qui, s'ils ne se réalisaient pas, constitueraient une entrave à son développement économique.

R-12

Que le SMVTP accorde, dans la proposition de stratégie 2010-2015, une place de choix à l'amélioration des réseaux de transport dont l'efficacité est cruciale pour le développement économique de l'agglomération.

R-13

Que l'administration mette tout en œuvre auprès de ses partenaires et des gouvernements pour faire en sorte que les projets de la navette ferroviaire reliant l'ouest de l'île au centre-ville via l'aéroport Montréal-Trudeau et du train de l'Est aillent de l'avant dans les meilleurs délais.

R-14

Que l'administration évalue les gestes à poser pour favoriser les meilleures pratiques en matière de livraison des services municipaux de première ligne dans un objectif d'amélioration de l'environnement d'affaires.

R-15

Que le SMVTP propose, dans le cadre de la proposition de stratégie 2010-2015, des scénarios de diversification des revenus de la Ville et de l'agglomération de Montréal, dans le but d'augmenter la disponibilité de richesse pour Montréal et de mieux soutenir le développement économique sur le territoire.

R-16

Que le SMVTP prévoie dans la proposition de stratégie 2010-2015 des actions visant la consolidation des grappes industrielles actuelles et le développement de nouvelles grappes, notamment dans les domaines des services financiers et de la publicité et des communications.

R-17

Que le SMVTP soit mandaté, en collaboration avec les autres services municipaux et dans le cadre de la préparation de la proposition de stratégie 2010-2015, pour identifier et contribuer à développer un projet phare ayant un impact touristique certain, de façon à mettre en valeur les réalisations de Montréal en design et de contribuer au rayonnement international et à l'ouverture sur le monde de Montréal.

R-18

Que le SMVTP prévoie dans la proposition de stratégie 2010-2015 des mesures et des partenariats pour développer un réseau de communication sans fil sur le territoire de l'agglomération et prioritairement au centre-ville, conformément aux recommandations déjà faites en ce sens par la commission dans des rapports portant sur le projet *Île sans fil* et sur les technologies de l'information et des communications.

R-19

Que le SMVTP prévoie dans la proposition de stratégie 2010-2015 des mesures pour assurer un financement approprié de la réhabilitation des terrains contaminés sur le territoire de l'agglomération, conformément aux recommandations déjà faites en ce sens par la commission dans son rapport sur les enjeux économiques de la réhabilitation des terrains contaminés.

R-20

Que le SMVTP s'assure, dans la proposition de stratégie 2010-2015, de la poursuite d'autres activités et programmes qui ont fait leur preuve dans la Stratégie actuelle, entre autres :

- la révision des processus d'affaires en matière de gestion de projets et d'accompagnement d'investisseurs;
- la communication et la mise en valeur des réussites de Montréal;
- la ligne de soutien à l'intention des entrepreneurs;
- la mise en place de la *Vitrine affaires*;
- les fonds d'investissements pour des projets précis comme le Quartier des spectacles, Montréal Technopole et le Havre de Montréal.

R-21

Que le SMVTP prévoie dans la proposition de stratégie 2010-2015 l'intégration de mesures pertinentes pour stimuler davantage l'entrepreneuriat et le développement de nouvelles entreprises privées et d'économie sociale sur le territoire.

R-22

Que le SMVTP inclue dans la proposition de stratégie 2010-2015 la reconduction des programmes PR@M au-delà des dates actuellement prévues, le tout dans la perspective d'un développement économique de proximité via le soutien au développement commercial et industriel.

Autres considérations**R-23**

Que le SMVTP évalue la pertinence d'intégrer des pistes proposées dans les mémoires reçus dans le cadre de cette étude publique à la proposition de stratégie 2010-2015, en sa basant sur les orientations données par la commission dans les recommandations précédentes, et

Qu'il en fasse rapport à la commission avant d'intégrer ces pistes à la proposition de stratégie.